

Raphaël Clerici

Madame Doris Leuthard
Conseillère Fédérale
DETEC
Palais Fédéral Nord
3003 Berne

Concerne : modification de la LRTV et objection de TV

Genève, le 24 juin 2014

Madame la Conseillère Fédérale,

Je vous remercie pour votre courrier électronique du 15 avril dernier au sujet de la modification de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) et de la généralisation de la redevance à l'ensemble de la population. J'avais toutefois déjà pris connaissance de l'argumentaire du Conseil fédéral ainsi que du contenu des diverses délibérations qui se sont tenues durant la procédure de consultation, aussi vos récentes explications n'apportent rien de nouveau.

Je regrette par ailleurs que votre lettre fasse l'impasse sur certains de nos propres arguments, en particulier sur les questions de fond exposées dans notre pétition sur le site d'Avaaz¹, soutenue par plus de 1150 signataires à ce jour, et me vois par conséquent contraint de revenir sur celles-ci.

1. Tout d'abord, je relève que l'« évolution » technologique constitue l'un des facteurs décisifs à l'origine de cette révision de la LRTV : en effet, c'est bien parce que les industriels et les opérateurs ont réussi à imposer leurs produits et « services » dans notre société que les autorités politiques souhaitent aujourd'hui rendre obligatoire à tous le subventionnement des contenus non sollicités auxquels ces appareils et réseaux donnent accès. Je dénonce avec la plus grande vigueur cette soumission du processus législatif aux intérêts du Marché, ainsi que ses conséquences liberticides pour toutes celles et ceux qui envisagent la vie autrement que sous le seul angle de la résignation et de la surconsommation. Les citoyens responsables n'accordent pas aux milieux économiques le droit de décider à leur place de leurs conditions d'existence, en particulier lorsqu'il s'agit d'entreprises qui se sont rendues responsables de l'aliénation digitale caractérisée dans laquelle nous avons sombré depuis quelques années et qui tend à substituer au visage des gens la laideur industrielle d'objets de consommation – les écrans. Quant aux autorités, leur rôle consiste entre autres à veiller à ce que les droits inaliénables des minorités, comme par exemple celui de ne pas consommer certains produits, soient respectés.

¹http://secure.avaaz.org/fr/petition/Madame_Doris_Leuthard_Conseillere_Federale_DETEC_Berne_Pas_de_redevance_obligatoire_pour_ceux_qui_vivent_sans_TV_ou_sans/

2. Vous évoquez par ailleurs la prestation de service public prétendument assurée par les médias audiovisuels. Je considère au contraire que les enjeux véritables auxquels nos sociétés sont confrontées (climat, environnement, surconsommation, justice sociale, pauvreté) n'apparaissent que de façon très marginale dans ces programmes. En outre, la part croissante des grands événements « sportifs » aux budgets exponentiels², la diffusion de séries et d'émissions de divertissement débilatantes mais permettant un matraquage publicitaire efficace, et une ligne rédactionnelle condescendante, voire méprisante à l'égard de toute opinion non conforme au dogme néolibéral contribuent à l'aliénation des consciences ainsi qu'à la subordination de nos citoyens aux seuls intérêts du Marché global.
3. Votre plaidoyer en faveur d'une télévision contribuant à la « *formation politique de l'opinion* » et essentielle au fonctionnement de la « démocratie directe » me laisse également sans voix : quelle réussite, en effet, lorsque l'empreinte écologique moyenne dans ce pays atteint 2.8 fois la biocapacité mondiale ! Que vous vouliez le reconnaître ou non, Madame, notre style de vie n'est ni durable, ni intelligent et n'autorise pas à se prévaloir de quelque succès politique que ce soit – ce d'autant plus qu'il ne répond à aucune nécessité vitale, sinon à celle, chère aux apôtres de la pensée unique, de permettre à « nos » grandes entreprises et à une poignée de criminels en col blanc d'amasser des fortunes colossales, pendant que 2.4 milliards d'êtres humains sont encore privés d'accès à l'eau potable (OMS, 2013) et que 870 millions souffrent de malnutrition chronique (FAO, 2012).
4. Dans ces conditions, prétendre que « *les médias audiovisuels accomplissent une tâche publique essentielle* » relève de l'aberration. En effet, les quelques rares programmes d'information de qualité diffusés par les médias audiovisuels en général et la télévision en particulier³ ne sauraient masquer le fait que leurs « prestations », par le recours quasi permanent à la glorification de la célébrité médiatique, la richesse matérielle, l'esprit de compétition et la « culture » de l'apparence, contribuent avant tout à favoriser une surconsommation irresponsable⁴ totalement incompatible avec les impératifs environnementaux et sociaux auxquels nous devons apporter des réponses immédiates au niveau mondial. Bien sûr, le renforcement de l'aliénation consumériste représente aujourd'hui plus que jamais un précieux mode de contrôle des populations fragilisées par la destruction progressive de la majorité des services publics essentiels et, partant, d'une certaine vision du « vivre ensemble ».
5. D'autre part, je constate que les Suisses regardent la TV en moyenne entre 131 et 166 minutes par jour, selon la région linguistique (données de l'Office fédéral de la statistique pour 2012). Tout le monde sait les contraintes qui pèsent sur les familles et les agendas surchargés des uns et des autres. Chacun se plaint de ne pas avoir assez de temps pour tout faire dans une vie qui accélère sous la pression, une fois de plus, du Marché. Les parents ne voient plus leurs enfants, les confient à d'autres la plupart du temps, s'en plaignent et finissent pas faire un ou plusieurs « burn-outs », épisode dont personne ne sort indemne. Malgré cela, chacun parvient encore à perdre quotidiennement plus de deux heures devant un poste de TV, à s'abreuver de la vie des « stars »,

² En cette année 2014, l'hystérie atteint son comble, tandis que le monde entier s'est agenouillé devant le « démocrate » Poutine et ses JO à 50 milliards (les Ukrainiens apprécient) et alors que le peuple brésilien a subi la répression policière durant des mois en raison de sa mobilisation contre le démantèlement des services publics essentiels pendant que son gouvernement gaspillait des sommes considérables pour l'organisation d'un tournoi de foot. Sans oublier, bien sûr, les révélations autour de l'attribution de cette même Coupe du monde au Qatar en 2022, pays totalement insignifiant et sans tradition sportive – mais tellement riche !

³ Je connais les programmes radio et base mon appréciation des programmes TV sur ce que l'on m'en dit et ce que je peux lire dans la presse écrite.

⁴ Même les émissions les plus « sérieuses » dérapent régulièrement. Ce fut notamment le cas dans « Haute Définition », sur la Première, lorsqu'un jour la journaliste bien connue des auditeurs romands interpela son invité avec un vibrant « En ces temps de crise économique, ne peut-on pas dire que consommer constitue une nécessité civique ? ». Superbe exemple illustrant le formatage idéologique des « journalistes ».

plutôt que de s'occuper de la qualité de la sienne et de celle de ses proches ! Vivre par procuration ne rend pas heureux, la passivité devant un écran et la convoitise des richesses matérielles non plus. Il est par conséquent temps que les gens se libèrent de l'emprise néfaste des médias en général et du plus aliénant d'entre eux en particulier : la télévision. Car la vie, la vraie, n'attend pas.

6. Vous parlez aussi de la difficulté « *d'éradiquer totalement le phénomène des utilisateurs qui consomment des programmes sans s'acquitter de la redevance* » en oubliant que l'un des fondements de notre droit est la présomption d'innocence. Nous exigeons donc d'être pris au sérieux lorsque nous affirmons que nous ne consommons pas de programmes !
7. En définitive, il appartient au producteur/diffuseur de programmes et à lui seul d'organiser un mode de financement respectueux des choix de chacun : aucune contrainte d'organisation ne saurait être invoquée pour justifier le recours à des règlements simplificateurs et non équitables. Ainsi, au lieu d'une taxe obligatoire et généralisée, il faut mettre en place une redevance liée à la consommation effective de programmes radio ou TV, chacun restant libre de consommer l'un, l'autre, les deux, ou aucun, et d'être taxé de manière juste – ou exempté⁵. Au-delà, la cuisine interne ne concerne pas ceux qui ont fait le choix responsable de ne pas consommer de programmes TV : c'est votre affaire. Toutefois, dans le souci de laisser une porte ouverte, nous avons affirmé que nous accepterions une redevance perçue par le biais de l'impôt. La question des délais et autres complications relatives à la mise en place d'un prélèvement fiscal de la redevance radio-TV ne peut pas nous être opposée, car gouverner, c'est prévoir, et si la situation actuelle du financement des médias audio-visuels n'est pas satisfaisante aux yeux de la classe politique ou de la SSR, c'est que quelqu'un chez vous a mal fait son boulot hier.

En conséquence :

Me référant *in fine* aux valeurs de la simplicité volontaire et de la décroissance qui constituent le fondement de ma citoyenneté comme de mes comportements au quotidien, je vous informe que, si le projet de modification de la LRTV devait être accepté en l'état, je ne contribuerai jamais au financement de la télévision et je lancerai un appel à la désobéissance civile ainsi qu'au refus du paiement de la redevance – de la même manière que nous avons à l'époque combattu le service militaire obligatoire, avant de refuser de servir.

Nous ne regardons pas la TV et ne soutiendrons pas la diffusion des grands-messes « sportives » stupides qui transforment nos villes en décharges, nos nuits en cauchemars, exaltent les nationalismes et réduisent les populations en troupeaux vociférant.

Nous ne regardons pas la TV et ne soutiendrons pas la diffusion de spots publicitaires stupides qui aliènent l'humanité en lui faisant croire que la surconsommation, la bagnole, la vie low-cost, les fraises en hiver, la généralisation du « Made in China », etc., constituent des progrès.

Nous ne regardons pas la TV et ne demandons à personne de nous servir des programmes de divertissement ou des séries stupides, fussent-ils réalisés dans les quatre langues nationales : nous sommes capables (et heureux) d'organiser nos loisirs nous-mêmes et exigeons de conserver la maîtrise totale de notre temps libre.

⁵ J'écoute personnellement certaines émissions de radio (à l'aide d'un appareil acquis dans ce but !), et paie civilement ma redevance depuis le début – malgré de nombreuses déceptions relatives à la qualité des programmes en général et au formatage idéologique de la plupart des « journalistes ».

Enfin, lorsque chacun est libre de se rendre dans nos centre-villes engorgés en 4x4, de hurler au milieu de la nuit en toute impunité, ou d'aller en avion passer un week-end à New-York, mais que l'on refuse aux citoyens responsables le droit de ne pas consommer de produits aliénants, on est en droit de se dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans cette belle « démocratie ». Alors, ne commettez pas une injustice de plus.

Le long délai apporté à cette réponse s'explique par le fait que je ne dispose pas d'une équipe pour écrire à ma place, ainsi que par mon aversion à entreprendre une rédaction aussi détestable et non sollicitée lorsque j'ai un moment de libre et qu'il fait beau dehors – je préfère alors largement quitter la ville quelques heures, sur mon vélo.

Je vous remercie pour votre attention et vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Fédérale, l'expression de mes salutations citoyennes.

Raphaël Clerici